



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Effectifs infirmiers prévisionnels (2050) et disparités territoriales

Question écrite n° 3575

Texte de la question

M. Christophe Bentz interroge M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur les projections relatives aux effectifs d'infirmiers en 2050, telles que révélées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) dans une publication du 16 janvier 2025. Si ces projections annoncent une augmentation significative du nombre d'infirmiers dans les années à venir, cette hausse apparaît néanmoins insuffisante au regard des besoins croissants d'une population vieillissante. La situation soulève des interrogations légitimes sur la capacité du système de santé à maintenir un niveau de soins optimal pour l'ensemble des concitoyens. Les données présentées par la DREES mettent de plus en lumière des disparités importantes selon le mode d'exercice : hôpital public, secteur privé, domaine social et médico-social, exercice libéral. Ces projections nationales ne permettent cependant pas d'appréhender les potentielles disparités territoriales dans la répartition des professionnels de santé, ni d'anticiper les besoins spécifiques de chaque territoire. M. le député demande donc à M. le ministre quels outils de mesure il compte adopter pour évaluer l'adéquation entre l'offre de soins infirmiers et les besoins de santé spécifiques à chaque territoire. Il souhaite également connaître les mesures que le Gouvernement envisage pour adapter le nombre de places en formation aux besoins prévisionnels de la population et ajuster ainsi la répartition des effectifs infirmiers sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Bentz](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3575

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2025](#), page 370